

Communiqué de la cellule de crise du 20/04/2020 :

- M le Maire remercie tous les habitants qui se sont mobilisés pour accompagner la gestion de la crise sanitaire, mobilisation par des gestes de solidarité divers (confections de masques, de sur blouse, portage de courses à domicile, entraides diverses). Retrouvez sa lettre sur l'ensemble des supports de communication de la commune.
- La cellule de crise rappelle les mesures qui visent à limiter la contamination interhumaine : rester chez Soi. Et si vous devez sortir, appliquez les mesures barrières : se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades, utiliser des mouchoirs à usage unique et maintenir une distance physique entre les personnes d'au moins 1 mètre, en particulier dans les commerces.
- Dans les commerces, maintenir les "gestes barrières" et la "distanciation sociale" après le 11 mai. "quel que soit le commerce en question" : les files d'attente devront être organisées pour respecter une distance minimale de plus d'un mètre entre les clients, et des mesures comme la mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée du magasin ou juste avant la caisse devront être mises en œuvre. Les commerçants ont été informés de l'arrêté préfectoral du 16 avril 2020 qui régit ces mesures.